



Département des Vosges
MAIRIE DE VENTRON
88310

GUIDE DE LA RENTRÉE 2022/2023

Parents, enfants, toute l'information pratique

École

Activités périscolaires

Accueil de loisirs



SOMMAIRE

Page 2 : Édito

Page 3 : Le projet éducatif de territoire

Page 4 : La restauration scolaire & pause méridienne

Page 5 : Le Temps Périscolaire

Page 6 : L'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires

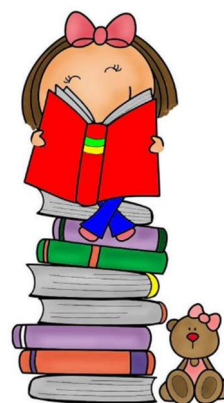
Page 7 : Le personnel scolaire et périscolaire -L'application ILLIWAP - Nos écoles – Conseil d'école

Page 8 : Cadre Sanitaire - Emploi du temps

Page 9 : Questions Réponses – L'AAPEV – Transports scolaires – Discipline générale

Page 10 : Calendrier des vacances scolaires – Modalités des inscriptions – Facturation des prestations

Page 11 : Besoin de renseignements



ÉDITO



Chers parents,

La rentrée scolaire des jeunes Vétérnats marque un rendez-vous important, particulièrement si elle est celle de la découverte pour les plus jeunes. C'est le départ d'une nouvelle aventure vers l'apprentissage, la connaissance, les retrouvailles et les nouvelles rencontres.

Soucieuse de faciliter votre quotidien, la commune a souhaité éditer ce guide pratique afin de vous accompagner dans vos démarches et contribuer à faire de la rentrée scolaire, périscolaire et extrascolaire, un moment serein. La Municipalité place l'éducation au premier rang de ses priorités et veille au bien-être de votre enfant, dans un dialogue constant avec l'ensemble de l'équipe éducative, en lui offrant les meilleures conditions de travail possibles au sein de nos écoles ; maternelle et élémentaire de la commune.

Mobilisé tout au long de l'année, le service Jeunesse demeure également à votre disposition et à votre écoute. Pour répondre à vos attentes, une politique ambitieuse dans l'offre des accueils pré et post scolaires, de loisirs, et durant le temps de restauration est également mise en œuvre. Soyez assurés de notre plein engagement à vos côtés pour garantir la réussite scolaire de votre enfant et contribuer à son épanouissement.

À tous les parents Vétérnats, au personnel enseignant, au personnel communal travaillant au scolaire et au périscolaire et bien sûr, à tous les enfants, nous souhaitons une belle rentrée scolaire, sous le signe de la solidarité et de la confiance.

Brigitte VANSON

Maire de Ventron
Conseillère Départementale
Vice-présidente de la CCHV

Chers parents, chers enfants,

Voilà une nouvelle année scolaire qui débute.

Pour les enfants, pour les parents ou pour tous les personnels qui sont impliqués dans l'accueil et l'enseignement des petits vétérnats, la rentrée est toujours un moment particulier.

Certains vont vivre leur toute première rentrée des classes, pour d'autres ce sera leur dernière à l'école primaire de Ventron, mais tous, de la petite section au CM2, vont vivre une année riche en émotions, en découvertes, en échanges, en apprentissages ...

Belle rentrée à tous !

Amélie ABEL

Conseillère municipale déléguée
Enfance, Jeunesse et Vie Scolaire
Commune de VENTRON

Le projet éducatif de territoire

« Une démarche innovante pour la réussite éducative de tous »

La commune de VENTRON a initié une démarche de Co-construction d'un Projet Éducatif de Territoire pour proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.

L'objectif : son but est de tirer parti de toutes les ressources du territoire et de créer des synergies pour garantir une plus grande continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux élèves en dehors du temps scolaire et offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité.

Vous pouvez consulter le Projet Educatif De Territoire (PEDT) sur le site internet de la commune www.ventron.fr

Des animations toute l'année

Pour répondre au Projet Éducatif local de la commune, l'équipe met en place un Projet pédagogique qui comprend des activités quotidiennes proposées et non imposées. Un lien pédagogique est assuré entre les différentes structures d'accueil de loisirs pour permettre une meilleure prise en charge des enfants au quotidien. Ces activités s'inscrivent en complément de l'école. Il s'agit de temps de loisirs et de pause pour les enfants, organisés dans l'enceinte de l'école, dans des espaces dédiés, ou mutualisés.





La Restauration Scolaire & Pause Méridienne

Le temps de cantine est un temps extrascolaire, géré par la commune de VENTRON. Il accueille tous les enfants scolarisés à l'école maternelle et élémentaire.

C'est un service communal inscrit dans la continuité éducative, ouvert aux familles dans l'intérêt des enfants. L'aménagement de ce temps du midi favorise le calme, s'attache à la sociabilité de l'enfant et privilégie la détente pendant le moment du repas. Tous les jours, des repas équilibrés sont préparés et livrés en liaison chaude par le Collège de Cornimont. Les menus hebdomadaires sont affichés à l'extérieur de l'école sur les panneaux de l'école et consultables sur le site.

Qui accompagne les enfants pendant les repas ?

Les agents de l'accueil péri/extrascolaire et d'entretien sont garants de la qualité sanitaire et de l'accueil dans les locaux. Ils accompagnent les enfants durant le temps de restauration dans leur apprentissage de l'autonomie. Les parents reçoivent une facture mensuelle correspondant au nombre de repas pris par l'enfant ou ayant fait l'objet d'une réservation.

En cas d'absence

MALADIE : les absences non justifiées par certificat médical seront facturées. Le certificat médical doit être apporté dans les 3 jours ouvrables suivant la visite chez le médecin. **Au-delà de ce délai, aucune demande ne sera acceptée.**

GRÈVE : en cas de grève du personnel enseignant de l'école, la municipalité s'efforcera de proposer un service minimum sur le temps scolaire néanmoins **aucun repas ne sera fourni**. Les repas seront tirés du sac.

Tarifs des repas

4,60 € si le QF est supérieur à 650.

4,50 € si le QF est inférieur ou égal à 650.

Repas de cantine réservé et non annulé 4.60€.

Horaires d'ouverture

Tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 12h à 13h20.



Le Temps Périscolaire



Les activités périscolaires

Les activités dites « périscolaires » sont proposées par la commune durant les jours scolaires. Il s'agit de la restauration scolaire, des accueils du matin et du soir. Elles sont toutes facultatives et soumises à inscription.

Accueil du matin

Adapté aux contraintes horaires des parents, ce service pédagogique respecte la phase de réveil de l'enfant et lui permet de se préparer avant d'entrer en classe dans une atmosphère paisible et sereine.

Accueil du soir

Le goûter est fourni entre 16 h 30 et 17 h.
Des activités adaptées aux différentes tranches d'âge sont ensuite proposées aux enfants.

Fonctionnement et horaires

Tous les jours de classe les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7 h à 8 h 20 et de 16 h à 18 h 30.

Inscription

Elle se fait par le biais des feuilles d'inscription distribuées aux élèves ou lors des permanences auprès du personnel de la garderie. L'accès à la garderie n'est autorisé que lorsque l'inscription est faite.

Tarifs de garderie

0.70 € la demi-heure si le QF est supérieur à 650.
0.60 € la demi-heure si le QF est inférieur ou égal à 650.
Absence non excusé 3.50€.



L'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires

Les accueils de loisirs sont organisés dans les structures permanentes de la Mairie.

Ils sont ouverts de 8 h à 18 h.

Les enfants peuvent y être conduits directement entre 8 h et 9 h et repris par les parents entre 17 h et 18 h.

L'accueil de loisirs prend en charge les enfants de 3 à 12 ans pendant les vacances scolaires. Encadrés par des animateurs diplômés et/ou expérimentés, ils bénéficient d'activités et de sorties variées visant à favoriser leur épanouissement et leur autonomie tout en s'amusant. Des mini-séjours sont organisés pour les enfants pendant l'été.

Une mise à jour régulière des programmes et les dates de séjours sont disponibles sur le site de la Commune : www.ventron.fr

Les réservations fonctionnent par périodes réparties comme suit :

- Vacances d'hiver
- Vacances de printemps
- Vacances d'été
- Vacances d'automne.

Fermeture du centre pour les vacances de Noël.

Les inscriptions seront faites au plus tard le jeudi matin qui précède la semaine de fréquentation.

Des bulletins d'information (activités proposées...) et d'inscription seront fournis aux enfants.

Tarif demi-journée : 6,80 € si QF inférieur ou égal à 650

6,90 € si QF supérieur à 650

Tarif journée : 13,50 € si QF inférieur ou égal à 650

14,50 € si QF supérieur à 650

Tarif préférentiel forfait semaine : 50,00 €

Sortie dans le cadre des activités ALSH + 2 €

Inscription au Mini camp + 20€

Absence non excusé 6.90€

Repas de cantine réservé et non annulé 4.60€



Pour des raisons d'organisation et de responsabilité, les parents sont tenus de respecter les horaires de fermeture des ALSH et accueil périscolaire. En cas de retard, une pénalité dans votre tranche de quotient pourra être appliquée. En cas d'imprévu, les parents doivent impérativement prévenir par téléphone les animatrices.

Le personnel scolaire & périscolaire

Une équipe dédiée au bien-être de vos enfants.

L'équipe est composée de :

- Hélène GONKEL : Directrice. D.E. Educatrice de Jeunes Enfants, BAFD
- Mélanie DAVID : Animatrice périscolaire. BAFA
- Nadine MUNSCH : ATSEM. CAP Petite Enfance
- Gaëlle KERGUEN : ATSEM. CAP Petite Enfance.
- Sylvie TISSERANT : Agent Technique. BAFA



L'application ILLIWAP

Diffusion d'informations importantes sur les services périscolaires et extrascolaires.

Si vous souhaitez recevoir toutes les infos du service directement sur votre téléphone en seulement 3 étapes :

1. Téléchargez l'application (gratuite) ILLIWAP sur l'Apple Store (iPhone) ou sur le Google Play (Android). (Cette application gratuite ne demande aucune inscription, aucun nom, aucun numéro de téléphone ou adresse mail).
2. Entrez le nom de la commune dans la barre de recherche de votre application et cliquez sur suivre ou utilisez le QR Code ci-dessous depuis votre application ILLIWAP.
3. Recevez directement les informations du service périscolaire de la commune sur votre Smartphone !



Nos écoles

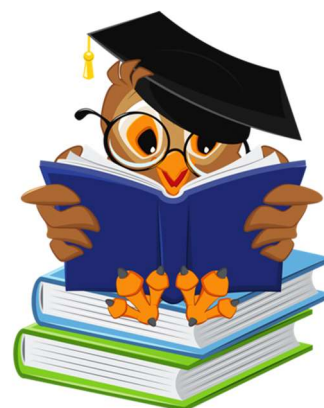
École maternelle : 1 classe

École élémentaire : 2 classes

Directeur : M. GRISWARD

Adresse : 5 place de la Mairie 88310 VENTRON

N° de téléphone : 03 29 24 18 48



Nombre d'élèves : classes et répartitions

L'école compte 65 élèves pour 44 familles.

Classe de maternelle : 4 PS, 5 MS et 11 GS soit 20 élèves (Madame MARCHAL)

Classe de CP-CE1 : 11 CP et 8 CE1 soit 19 élèves (Madame POIROT)

Classe de CE2-CM : 11 CE2, 5 CM1 et 10 CM2 soit 26 élèves (Monsieur GRISWARD)

Le Conseil d'école

Le conseil d'école est composé de personnels de l'école et de représentants des parents d'élèves. Il se réunit pour prendre les décisions qui concernent la vie de l'école, voter le règlement intérieur de l'école et adopter le projet d'école ...

INFOS : Les instances de l'école <https://eduscol.education.fr/2266/le-conseil-d-ecole-et-les-autres-instances-de-l-ecole>

Cadre sanitaire – Covid-19

COVID-19				
ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023				
PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT				
La détermination du niveau applicable pourra concerner tout ou partie du territoire. Elle s'appuiera sur une analyse qualitative (nature et caractéristiques des variants) et quantitative (évolution épidémiologique notamment) de la situation. En cas de renforcement du protocole au cours de l'année, il sera révisé à un délai de mise en œuvre de 10 jours.				
	SOUS	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
Doctrine d'accueil	- Cours en présentiel en école primaire - Cours en présentiel au collège - Cours en présentiel au lycée	- Cours en présentiel en école primaire - Cours en présentiel au collège - Cours en présentiel au lycée	- Cours en présentiel en école primaire - Cours en présentiel au collège - Cours en présentiel au lycée	- Cours en présentiel en école primaire - Cours en présentiel au collège - Cours en présentiel au lycée - Regroupement au lycée selon le contexte local
Protocole sanitaire	- Recommandations générales adaptées par le ministre de la Santé et de la Prévention - Part du masque - Application des règles en population générale - Écoles en présentiel pour les adultes et les enfants dans les locaux publics et dans les autres établissements recevant du public - Pas de limitation de l'usage obligatoire - Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées une fois par jour et des tables de réflexion après chaque service	- Respect des mesures d'attention et de lavage des mains - Part du masque - Application des règles en population générale - Écoles en présentiel pour les adultes et les enfants dans les locaux publics et dans les autres établissements recevant du public - Limitation du lavage par gestes obligatoires - Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables de réflexion après chaque service	- Respect des mesures d'attention et de lavage des mains - Part du masque - Application des règles en population générale - Écoles en présentiel pour les adultes et les enfants dans les locaux publics et dans les autres établissements recevant du public - Limitation du lavage par gestes obligatoires et par classe pendant la récréation dans le premier degré - Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables de réflexion, à proximité, après chaque repas	- Respect des mesures d'attention et de lavage des mains - Part du masque - Application des règles en population générale - Écoles en présentiel pour les adultes et les enfants dans les locaux publics et dans les autres établissements recevant du public - Limitation du lavage par gestes obligatoires et par classe pendant la récréation dans le premier degré - Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables de réflexion, à proximité, après chaque repas
Activités physiques et sportives	Pas de restriction	Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives	Activités physiques et sportives autorisées en extérieur, à condition d'être encadrées par un adulte et de respecter la distanciation	Activités physiques et sportives autorisées en extérieur, à condition d'être encadrées par un adulte et de respecter la distanciation
Protocole de contact-tracing	Pour tous les niveaux, application des règles définies par les autorités sanitaires.			

Vous trouverez le cadre sanitaire de la rentrée 2022-2023 à l'adresse suivante :

<https://www.education.gouv.fr/annee-scolaire-2022-2023-protocole-sanitaire-342184>



Emploi du Temps

EMPLOI DU TEMPS 2022-2023

	7h	8h20	12h	13h20	16h	17h	18h30
LUNDI	GARDERIE	ACCUEIL + ENSEIGNEMENT	PAUSE MERIDIENNE	ACCUEIL + ENSEIGNEMENT	APC Elémentaire	APC Maternelle	GARDERIE
MARDI	GARDERIE	ACCUEIL + ENSEIGNEMENT	PAUSE MERIDIENNE	ACCUEIL + ENSEIGNEMENT	APC Elémentaire		GARDERIE
JEUDI	GARDERIE	ACCUEIL + ENSEIGNEMENT	PAUSE MERIDIENNE	ACCUEIL + ENSEIGNEMENT	APC Elémentaire	APC Maternelle	GARDERIE
VENREDI	GARDERIE	ACCUEIL + ENSEIGNEMENT	PAUSE MERIDIENNE	ACCUEIL + ENSEIGNEMENT			GARDERIE



QUESTIONS REPONSES !

Qui s'occupe des enfants de la maternelle ?

Les ATSEM jouent un rôle prépondérant durant le temps scolaire. Elles aident les enfants à acquérir un comportement autonome et favorisent leur bien-être à l'école. Elles assistent les enseignants en participant activement aux actions partagées :

- Réunions avec les équipes enseignantes,
- Participation aux équipes éducatives,
- Présence à la signature des Protocoles d'Accueils Individualisés (PAI),
- Participation aux manifestations de l'école (festivités, sorties, ateliers).

Les ATSEM sont des membres à part entière de l'équipe éducative.

Votre enfant doit bénéficier d'un PAI ?

Le Projet d'Accueil Individualisé est un protocole, mis en place à la demande des parents, qui permet à l'enfant atteint de troubles de la santé d'être accueilli sur l'ensemble « du temps passé à l'école » dans les meilleures conditions possibles.

Périmètre scolaire

Pour la sécurité de vos enfants, aux alentours des écoles, respectez les limitations de vitesse, soyez vigilants, respectez les passages piétons, les règles de stationnement.

L'Association des Parents d'Élèves

Les parents et l'École ont le même objectif : que chaque enfant réussisse sa scolarité. Quand l'éducation est partagée, il est important d'installer un véritable lien entre les familles et l'école et de construire ensemble une relation de confiance.

L'AAPEV est une association qui a pour objectifs de favoriser les échanges parents-enseignants-enfants, ainsi que l'organisation et la mise en place d'activités scolaires (culturelles, sportives et de loisirs), toujours en collaboration avec l'équipe enseignante et la participation des parents. L'AAPEV s'implique de ce fait dans la vie de l'école, le financement des sorties ou des séjours des enfants, grâce aux bénéfices engrangés par ses manifestations ou animations telles que le théâtre, le marché aux plants et la kermesse des écoles. (Présidente : Mme BINDER Christelle 06-73-58-49-23).

Transport Scolaire

L'organisation des transports scolaires relève de la Région Grand Est. Les inscriptions au transport scolaire pour la rentrée de septembre 2022 ont été clôturées le 15 juillet 2022.

Site régional www.fluo.eu.88. Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter le service transport d'Epinal : 03 87 33 67 98

La Région Grand Est rend gratuit le transport pour les enfants de maternelle et élémentaire pour cette année scolaire 2022-2023.

Discipline Générale

Nous vous rappelons que l'acceptation de votre enfant au service d'accueil en général est subordonnée au respect des autres enfants (petits et grands), du personnel, des lieux et du matériel utilisé, ainsi qu'à la sécurité de tous. Pour le bien de chacun, les enfants devront observer une certaine discipline de groupe. Pour une question de sécurité et de responsabilité, tous les jeux personnels sont strictement interdits, (portables, consoles, rollers etc....) durant les heures d'accueil. En cas de non-respect du règlement, les parents seront convoqués à la mairie pour envisager les sanctions éventuelles.

Calendrier des vacances scolaires

Rentrée scolaire des élèves : jeudi 1 septembre 2022

Vacances de la Toussaint : du samedi 22 octobre au lundi 7 novembre 2022

Vacances de Noël : du samedi 17 décembre 2022 au mardi 3 janvier 2023

Vacances d'hiver : du samedi 11 février au lundi 27 février 2023

Vacances de printemps : du samedi 15 avril au mardi 2 mai 2023

Vacances d'été : samedi 8 juillet 2023



Les dates des congés scolaires sont fournies à titre indicatif, telles qu'elles sont communiquées par le ministère de l'Éducation Nationale.

Modalités des Inscriptions

Avant d'effectuer une réservation, les familles doivent au préalable avoir rempli un dossier d'inscription et fourni les pièces nécessaires (vaccins, attestation d'assurance, justificatifs liés à la situation professionnelle...). Celui-ci est valable durant toute l'année scolaire. Il est disponible auprès du référent périscolaire de l'école. L'inscription est téléchargeable sur le site de la commune ventron.fr. Pour chacune des périodes, et à une date qui est fixée en amont, les familles qui ont un besoin en accueil de loisirs déposent auprès du référent périscolaire leur fiche de souhaits de réservations.

Facturation des prestations

La facture sera établie au nom et adresse du responsable de l'enfant ayant signé le récépissé du règlement. Elle intervient mensuellement en début du mois suivant regroupant toutes les prestations (cantine, accueils périscolaires, y compris l'accueil de loisirs des vacances) selon les inscriptions enregistrées.

Les tarifs : les tarifs garderie, cantine et accueil de loisirs sont fixés par le conseil municipal **et révisables chaque année lors du vote des budgets**. Les bons CAF et tickets CESU sont acceptés **uniquement pour le règlement des garderies ou accueil de loisirs**.

Modalités de calcul du quotient familial : Toute prestation induit une tarification calculée à partir de votre quotient familial. Le quotient familial est, en principe, établi pour une année scolaire complète. Vous pouvez cependant demander son calcul ou sa révision en cours d'année scolaire en cas de changement de situation familiale : naissance, variation de salaire, perte d'emploi...

Ce quotient servira de base de référence pour la facturation de toutes les prestations fréquentées par votre(vos) enfant(s) durant l'année scolaire.

Calcul : Le quotient familial est calculé à partir de l'ensemble des revenus du foyer divisé par le nombre de personnes de la famille. Les enfants comptent chacun pour 1 part dans ce calcul et sont pris en compte jusqu'à la date anniversaire de leurs 20 ans s'ils sont à la charge des parents (25 ans s'ils sont étudiants).



Infos et renseignements

Mairie : 03 29 24 18 18

Mail: mairie-de-ventron@orange.fr

École : 03 29 24 18 48

Garderie : 03 29 24 17 17

06 12 04 86 02

Cantine : 03 29 23 77 14

Collège de Cornimont : 03 29 24 11 44

Caisse d'Allocations Familiales (CAF) : 08 10 25 88 10



Commune de VENTRON

Création du guide B. VANSON

Aout 2022